

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
PROJETS DE CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
COMMUNE DE LA TRANCHE-SUR-MER

Par arrêté n°138-P-SU-2023 du 4 juillet 2023, Monsieur le Maire de La Tranche-sur-Mer a ordonné l'ouverture d'une enquête publique du 31 juillet 2023 à 9 h30 au 18 août à 16h30 inclus.

Cette enquête publique porte sur le classement dans le domaine public communal de voies privées ouvertes à la circulation publique :

1. de la Rue des Géraniums ;
2. du lotissement « Les Ecluseaux » : Rue Rampillon, Rue des Chardons, Rue des Tamarins et Rue de la Coulée.

A cet effet, Monsieur Jean-Yves ALBERT est désigné comme commissaire-enquêteur recevra en personne les observations du public, les :

Lundi	31	Juillet	2023	9h30 – 12h30	Mairie de La Tranche-sur-Mer.
Vendredi	18	Août	2023	11h00 – 12h00 14h30 – 16h30	Mairie de La Tranche-sur-Mer.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier sera consultable sur support papier au siège de l'enquête, ainsi que sur un poste informatique mis à la disposition du public Mairie de la Tranche-Sur-Mer. Il sera également consultable sur le site internet suivant : www.latranchesurmer.eu

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le dossier soumis à l'enquête pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie de La Tranche-sur-Mer. Elles peuvent être également adressées par écrit à Monsieur le Commissaire-enquêteur, Mairie, 8 Rue de L'Hôtel de ville, 85360 La Tranche-sur-Mer ou par courriel à l'adresse suivante : enquetepubliquedeclassementdevoies@latranchesurmer.eu

La date limite de réception des courriers et courriels est fixée au 18 août 2023 à 16h30. Ceux-ci compléteront le registre d'enquête, auquel ils seront annexés.

Des informations concernant les dossiers de classement pourront être demandées auprès de Madame Agnès PERREAU, Responsable du service urbanisme.

Le rapport, les conclusions motivées et avis du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an dès qu'ils seront transmis à Monsieur le Maire de la Tranche-sur-Mer, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Ces documents seront également consultables sur le site www.latranchesurmer.eu

Le dossier sera soumis à l'approbation du conseil municipal en tenant compte des observations du public, du rapport et des conclusions motivées et avis du commissaire-enquêteur.